

Régime des intermittents du spectacle – Appel à témoignages : Quand Pôle Emploi requalifie notre travail au régime général

Alors qu'il n'est actuellement pas question des annexes 8 et 10 dans les négociations UNEDIC, les attaques sur le régime intermittent continuent de prendre de l'ampleur dans le faits¹.

La dernière en date : Pôle Emploi décide que "les artistes en résidence de création doivent être déclarés au titre du régime général" !

Une réponse des syndicats du secteur (employés et employeurs) à cette attaque se prépare. Mais ce problème n'est pas le seul, il participe d'une logique de destruction des possibilités de création, de blocage de l'accès au régime de chômage des intermittents, de redéfinition de la Culture à un cadre choisi, de précarisation des indésirables.

Il est indispensable de mutualiser nos informations afin de pouvoir briser l'isolement et lutter collectivement.

SUD Culture Solidaires soutient l'initiative "**appel à témoignage**" lancée par la commission «Conséquences de l'Application du Protocole» (CAP) de la Coordination des Intermittents et Précaires d'Ile de France (CIP-IdF) : http://www.cip-idf.org/article.php3?id_article=5536

Nous vous invitons à transférer cet appel le plus largement possible.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à SUD Culture Solidaires.

SUD Culture Solidaires, le 15 mars 2010

